BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1980

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

839 467 198 RCS Paris.
LEVO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2820.00 EUR.
Adresse : 95, rue Saint-Lazare, 75009 Paris.
Précédent propriétaire : 839 467 198 RCS Paris. **LEVO.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : BEARINGPOINT FRANCE SAS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Tour Cbx, 1 passerelle des Reflets 92913 Paris la Defense Cedex Capital : 14300000.00 EUR Numéro unique d'identification : 443021241 Lieu d'immatriculation : Nanterre. Société absorbee : LEVO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 95 rue Saint-Lazare 75009 Paris Capital : 2820.00 EUR Numéro unique d'identification : 839467198 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1694450.00 EUR - passif de 938015.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La Société BearingPoint France SAS détient, à la date du projet de fusion-absorption, la totalité des actions constituant le capital de la Société LEVO et s'est engagé à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la fusion. Les Parties sont, en conséquence, expressément convenues de placer la présente fusion sous le régime simplifié prévu par les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera pas procédé à la détermination d'un rapport d'échange, et la fusion ne donnera pas lieu à augmentation du capital de la Société BearingPoint France SAS. Prime de fusion : La différence entre d'une part, la valeur nette des biens apportés par la Société LEVO, soit 756.435 € ; et d'autre part, le prix d'acquisition des 282 actions de la Société LEVO par la Société BearingPoint France SAS, soit 4.050.000 € constituera une mali de fusion de - 3.293.565 € qui sera affecté conformément à la réglementation en vigueur. . Date du projet commun de fusion : 16.02.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société BEARINGPOINT FRANCE SAS : 17.02.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société LEVO : 17.02.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..